

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept mai à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 21 mai 2024, sous la Présidence de Monsieur Pascal MUZART, Maire.

Présents : Pascal MUZART, Maire ; Joël ALLIER, 1^{er} adjoint ; Marie Nicole GARRIVIER, 2^{ème} adjointe ; Bertrand SIETTEL, 3^{ème} adjoint ; Tiphanie FILLON, 4^{ème} adjointe ; Dominique BALZANO ; Marie-Pierre ALIZAY ; Eva GIRAUD ; Elsa CHOLLET ; Damien THIRIET ; Cyril LAVAL ; Roland HUGUET et Catherine GROS.

Pouvoirs déposés en application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Christophe CHEMIN, 5^{ème} adjoint, donne pouvoir à Joël ALLIER ;
Dominique BOURDIER de BEAUREGARD donne pourvoir à Marie-Pierre ALIZAY ;
Pierre-Emmanuel BEZACIER donne pouvoir à Pascal MUZART ;
Magali JOUSSE donne pouvoir à Damien THIRIET.

Absente : Aurélie GENETTE.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Affaires générales :

- 01 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 08 avril 2024
- 02 : Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement portant sur le projet de création d'une plateforme de stockage de digestats solides à Saint-Germain-Lespinnasse
- 03 : Poste de rédacteur et possibilité de recruter par voie contractuelle

Affaires scolaires :

- 04 : Cantine : tarification sociale du dispositif CAF pour l'année scolaire 2024-2025
- 05 : Remise de prix aux élèves admis au collège

Budget - Finances :

- 06 : Décision modificative au budget

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200032-20240708-00392024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024

Informations diverses

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121 - 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bertrand SIETTEL est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 08/04/2024

Le procès-verbal du Conseil municipal du 08 avril 2024 est soumis au vote pour son approbation.

Commentaires :

Bertrand SIETTEL : concernant le point 7 du procès-verbal, il y a une erreur. Dominique BALZANO m'a chargé de vous dire qu'il était favorable à une augmentation différenciée des taux, à hauteur de 1% et non de 1.5%. D'ailleurs, il a bien voté pour l'augmentation proposée de 1%.

Marie-Pierre ALIZAY : concernant le point 6 du procès-verbal, il est noté pour le dernier commentaire de Pascal MUZART : « En résumé, nous votons pour la mise en place des tapis par les bénévoles de l'association avec la présence des employés communaux. » Nous avons dit que les employés aidaient les bénévoles à la mise en place des tapis. Il s'agit d'un procès-verbal et les propos doivent être reportés précisément.

Pascal MUZART : si les agents sont présents ainsi que les bénévoles, il n'y a pas de soucis pour aider. Le point d'attention était surtout sur la nécessité pour les bénévoles de l'association d'être présents pour la mise en place des tapis pour que l'association puisse bénéficier de ce tarif.

Catherine GROS : à la page 14 dans l'option 2, il est noté « – que le taux de taxe foncière bâti est inférieur à la moyenne départementale (9,47 contre 23,09)... ». Je pense qu'il s'agit plutôt de la taxe d'habitation.

Pascal MUZART : oui, on rectifiera.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 2

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO			X
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)			X
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER (représenté)	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

Délibération :

Le Conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions, décide :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 08 avril 2024, avec les observations ci-dessus exposées.

02. Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement portant sur le projet de création d'une plateforme de stockage de digestats solides à Saint-Germain-Lespinnasse

Il existe 3 régimes de classement ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) : déclaration, enregistrement ou autorisation. Ces régimes correspondent à des niveaux croissants d'impacts potentiels pour l'environnement. L'enregistrement est une démarche intermédiaire d'autorisation simplifiée. Elle n'exige pas la réalisation d'études d'impact, de danger, ni d'enquête publique. Toutefois, ce régime est soumis à une consultation simplifiée du public.

Le projet d'installation de la plateforme de stockage est porté par la société Zem 33 Trans Agri TP représentée par Monsieur DEFFOND. Il s'agit de stocker des digestats solides, produits compostés contenant de la matière organique stable qualifiés généralement de déchets humides et inertes.

Le dossier relatif à cette installation a fait l'objet d'une consultation du 19/04/2024 au 17/05/2024 à la mairie de Saint-Germain-Lespinnasse. Pour notre commune, un affichage de l'avis de consultation du public a été effectué du 04/04/2024 au 21/05/2024.

Il est demandé à la présente assemblée de rendre un avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement portant sur ce projet de création d'une plateforme de digestats solides à Saint-Germain-Lespinnasse.

Commentaires :

Dominique BALZANO : les digestats sont-ils issus du méthaniseur de Roanne ?
Pascal MUZART : oui.

Dominique BALZANO : il y a les boues des égouts qui vont dans la station d'épuration de Roanne puis dans le méthaniseur. Ces digestats vont être présents sur la plateforme puis répandus dans les prés.

Pascal MUZART : oui bien sûr, et cela est fait pour cela d'ailleurs. Ils sont stockés au niveau de la commune de St-Germain-Lespinnasse. L'épandage se fera sur les mêmes champs. Mais au lieu d'épandre de la boue, on épandra ces digestats plus propres puisque traités dans le méthaniseur.

Dominique BALZANO : y-a-t-il un risque avec la rivière à proximité, sachant qu'à long terme les digestats sont mélangés à des résidus de pesticides et autres ... ? N'y aura-t-il pas de pollution des eaux, de rus, de rivières ?

Pascal MUZART : tous ces sujets sont étudiés dans le dossier, tout est bien expliqué, il n'y a pas de problème. Il y aura aussi un bâtiment de 120m de long et 20m de large avec sur le toit des panneaux photovoltaïques.

Dominique BALZANO : combien y aura-t-il de livraisons par semaine ?

Pascal MUZART : 3 camions de 30 tonnes par semaine pour l'approvisionnement du site et le stockage. Après les tracteurs viendront charger et épandre. Le nombre dépendra des périodes d'épandage.

Vote : Pour : 11 / Contre : 2 / Abstention : 4

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO			X
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)		X	
M-P. ALIZAY		X	
E. GIRAUD			X
E. CHOLLET			X
P-E. BEZACIER (représenté)	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS			X

Délibération :

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles R.512-46-11 à R.512-46-15,

Vu l'arrêté n° 27/2024 de la sous-préfecture de Roanne portant ouverture d'une consultation du public préalable à une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relative à la création d'une plateforme de stockage de digestats solides par la société Zem 33 Trans Agri TP à Saint-Germain-Lespinnasse,

Considérant la demande d'enregistrement du projet de création de cette plateforme,

Le Conseil municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

- donne un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relative à la création de la plateforme de stockage de digestats solides par la société Zem 33 Trans Agri TP à Saint-Germain-Lespinnasse,
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

03. Poste de rédacteur et possibilité de recruter par voie contractuelle

Dans le cadre du recrutement de la future remplaçante d'Isabelle, il est nécessaire de prévoir la possibilité de recruter par voie contractuelle sur le poste vacant de rédacteur inscrit au tableau des effectifs de la commune. La future agente effectuera un an de stage sous contrat à durée déterminée à compter du 17 juin 2024 et sera a priori titularisée à l'échéance de ce contrat.

Commentaires :

Catherine GROS : on vote sur la date d'embauche et le recrutement par voie contractuelle ?

Pascal MUZART : non, uniquement sur la possibilité de recruter par voie contractuelle.

Vote : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 1

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER (représenté)	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET			X
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

Délibération :

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.131-8, L.313-1, L.332-8 et L.352-4,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant la nécessité de prévoir que le recrutement d'un agent sur le poste vacant de rédacteur puisse se faire par la voie contractuelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour, et 1 abstention :

- accepte de prévoir que le recrutement d'un agent puisse se faire par voie contractuelle sur le poste de rédacteur territorial inscrit au tableau des effectifs de la commune,
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

04. Cantine : tarification sociale du dispositif CAF pour l'année scolaire 2024-2025

Au mois d'octobre 2023, la présente assemblée a pris une délibération concernant la tarification sociale pour les repas pris à la cantine. Plusieurs tarifs ont été fixés, dont celui à 1€ pour les familles dont le quotient familial était inférieur ou égal à 1 000€. Cependant, après transmission à l'Agence de Services et de Paiement qui gère ce dispositif, la délibération a été jugée incomplète.

En conséquence, lors du Conseil municipal suivant, il a été décidé de retirer cette délibération qui ne pouvait pas être appliquée.

Le 15 mai 2024, la commission école s'est réunie et a proposé de nouveaux tarifs pour l'application du dispositif de la tarification sociale à la rentrée scolaire 2024/2025 :

- Quotient familial \leq 1000€ : prix du repas à 1€ (cela permettra de recevoir une aide de l'état de 3€),
- $1001\text{€} \leq$ Quotient familial \leq 1200€ : prix du repas à 3.65€,
- $1201\text{€} \leq$ Quotient familial \leq 1500€ : prix du repas à 3.80€,
- Quotient familial \geq 1501€ : prix du repas à 4€.

Pour la mise en application de cette mesure, un courrier sera adressé aux parents avant la fin de l'année scolaire 2023/2024 expliquant la tarification sociale et les différentes tranches proposées. La tarification se fera sur présentation régulière d'une attestation de quotient familial de la famille et de son numéro d'allocataire ; à défaut, le tarif maximum de 4€ sera appliqué.

Commentaires :

Damien THIRIET : quel est le nombre de familles concernées ?

Marie Nicole GARRIVIER : dans mon souvenir, 67 familles ambierloises ont un quotient familial \leq 1000€ mais toutes n'ont pas un enfant scolarisé.

Pascal MUZART : on pourra transmettre les chiffres.

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER (représenté)	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

Délibération :

Vu le dispositif d'aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,

Vu le courrier en date du 21 novembre 2023 de l'agence de services de paiement, Considérant l'avis de la Commission Ecole qui s'est réunie le 15 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer à 1€ le prix d'un repas lorsque le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000€,
- décide de fixer à 3,65€ le prix d'un repas lorsque le quotient familial est compris entre 1 001€ et 1 200€,
- décide de fixer à 3,80€ le prix d'un repas lorsque le quotient familial est compris entre 1 201€ et 1 500€,
- décide de fixer à 4€ le prix d'un repas lorsque le quotient familial est supérieur ou égal à 1 501€,
- décide que sans présentation de l'attestation du quotient familial émise par la CAF, il sera fait application du tarif le plus élevé, à savoir 4€ pour un repas,
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

05. Remise de prix aux élèves admis au collège

Lors de la réunion de la Commission école du 15 mai 2024, il a été proposé de remettre un prix aux élèves de CM2 qui vont aller au collège à la rentrée scolaire prochaine.

Cette année, 11 élèves sont concernés. Il est proposé de leur attribuer la somme de 40€ sous forme de bons d'achat et de leur remettre un jeu des 7 familles – Villages de caractère.

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER (représenté)	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

Délibération :

Considérant la proposition de la Commission école réunie le 15 mai 2024 de remettre aux 11 élèves de CM2 qui vont aller au collège à la rentrée scolaire prochaine, la somme de 40€ sous forme de bons d'achat et un jeu des 7 familles – Villages de caractère,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de remettre la somme de 40€ sous forme de bons d'achat ainsi qu'un jeu des 7 familles « Village de caractère » à chaque élève de CM2 entrant au collège à la rentrée scolaire 2024/2025,
- autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

06. Décision modificative au budget

Il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les comptes 2313 et 2315 du chapitre 041 de la section Investissement du budget primitif 2024.

En effet, une erreur d'imputation de comptes a été faite et il faut la rectifier pour que l'ensemble soit en concordance entre la commune et la trésorerie.

Ainsi, il s'agit d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement au compte 2313, chapitre 041 pour 39 036€ et des crédits en recettes d'investissement au compte 2315, chapitre 041 pour 39 036€.

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	X		
J. ALLIER	X		
M-N. GARRIVIER	X		
B. SIETTEL	X		
T. FILLON	X		
C. CHEMIN (représenté)	X		
D. BALZANO	X		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
M-P. ALIZAY	X		
E. GIRAUD	X		
E. CHOLLET	X		
P-E. BEZACIER (représenté)	X		
M. JOUSSE (représentée)	X		
D. THIRIET	X		
A. GENETTE			
C. LAVAL	X		
R. HUGUET	X		
C. GROS	X		

Délibération :

Vu le budget primitif,

Considérant qu'il convient de régulariser une erreur d'imputation au compte 2315 de la section d'investissement à la demande de la trésorerie en autorisant l'ouverture des crédits en dépenses d'investissement au compte 2313, chapitre 041 pour 39 036€ et des crédits en recettes d'investissement au compte 2315, chapitre 041 pour 39 036€,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement au compte 2313, chapitre 041 pour 39 036€ et des crédits en recettes d'investissement au compte 2315, chapitre 041 pour 39 036€ :

DÉPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre - Article	Montant	Chapitre - Article	Montant
041 - 2313	39 036€	041 - 2315	39 036€

- charge Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses :

- Jeu Crocoule mis en place par le Syndicat mixte des monts de la madeleine :
Pascal MUZART : je tiens à remercier le Musée Alice Taverner et l'entreprise Mons qui ont accueilli les bénévoles et les concurrents sur les 4 sessions de ce jeu. 13 à 14 voitures concurrentes ont participé à chaque journée.

- Registre du Prieuré remis au responsable des archives départementales
Marie-Pierre ALIZAY : lors de la remise du registre, le responsable a indiqué que les informations qui s'y trouvaient, étaient très pertinentes. Ce document sera exposé en septembre à Charlieu. Le registre de 300 pages va être restauré à la charge des archives départementales, numérisé et les passages les plus importants vont être traduits en français courant. Le responsable nous remettra une copie.

- Collecte pour les vitraux

Pascal MUZART : une collecte pour la restauration des vitraux va être mise en place prochainement via la Fondation du Patrimoine.

Marie-Pierre ALIZAY : j'ai une question d'un visiteur spécialisé qui demande pourquoi l'échantillon qui a été choisi pour valider le test de nettoyage était un échantillon du 19^{ème} siècle et non du 15^{ème} siècle ?

Pascal MUZART : On posera cette question à Monsieur de GOURNAY.

- Fouilles place des Martyrs de Vingré :

Pascal MUZART : elles s'effectueront du 17 juin au 20 juin.

- Accès au remblai :

Pascal MUZART : Cela a été discuté en commission écologie. L'accès au remblai situé sur un terrain communal proche de l'école est désormais fermé. Pendant longtemps, il était possible pour les Ambierlois de s'y rendre mais ce service était connu de peu de personnes. En commission, il a été dans un premier temps envisagé d'ouvrir à tous les administrés mais devant l'importance des volumes potentiellement déposés et du travail qui en découlerait, nous avons préféré ne pas acter cette décision.

Marie-Pierre ALIZAY : Qu'en est-il de la possibilité d'utiliser le broyeur de Renaison pour les déchets ?

Pascal MUZART : il faut une personne habilitée pour l'utiliser ce qui implique la présence d'un agent pour le broyage des déchets verts apportés par les habitants. Aujourd'hui, mettre un agent sur cette mission n'est pas envisageable. Par ailleurs, les déchèteries gérées par Roannais agglomération permettent aux habitants d'apporter les déchets verts.

Marie-Pierre ALIZAY : et si cela était pris en charge par des bénévoles, deux heures un samedi par mois par exemple ? Par ailleurs, je constate qu'il y a aussi des incivilités de la part des agents municipaux. Au cimetière, les personnes ne mettent pas les déchets plastiques / fleurs artificielles au bon endroit, et les agents ne font pas le tri dans les bacs et mettent à la décharge.

Pascal MUZART : je parlerai de cela avec eux. Je tiens à rappeler qu'aux cimetières, il y a un système de différents bacs pour déchets verts d'un côté et le plastique de l'autre. Par ailleurs, dans les bacs de regroupement c'est aussi n'importe quoi et les agents communaux passent beaucoup de temps à nettoyer, trier et emmener à la déchèterie les détritiques. J'en reviens à ta suggestion du samedi matin, l'ouverture se ferait uniquement pour le dépôt car on ne pourrait pas gérer le broyage. Au regard du travail et du nombre d'agents cela me paraît difficile de le mettre en place. C'est une bonne idée mais pour la réaliser il faudrait embaucher.

Tiphanie FILLON : je ne suis pas contre l'idée de la participation des bénévoles pour gérer l'accès au remblai. Cependant pour une bonne organisation, il faut un planning, pouvoir le diffuser et cela peut être compliqué à gérer.

Pascal MUZART : si on permet l'accès à tout le monde pour les déchets végétaux cela va représenter énormément de volume. Si on stocke, l'utilisation du broyeur va prendre beaucoup de temps de travail pour les agents.

Marie Nicole GARRIVIER : il y a aussi la possibilité d'apporter les déchets verts au Crozet, ce n'est pas loin très loin d'Ambierle. On paye pour ce service et cette déchèterie est équipée.

Marie-Pierre ALIZAY : si on demande aux habitants de faire le nécessaire pour apporter leurs déchets verts dans les endroits où ils seront broyés il faut aussi que les agents municipaux broient les déchets.

Pascal MUZART : les agents municipaux vont déjà souvent à la déchèterie.

Elsa CHOLLET : si on propose aux gens de broyer on peut aussi proposer de venir chercher le broyat.

Pascal MUZART : si on mettait en place le broyeur, on laisserait la possibilité de venir chercher le broyat. Pour le moment en tout cas, nous n'avons pas la capacité de le faire.

Dominique BALZANO : il y a 4 ans on s'était renseigné pour que Renaison prête son broyeur. Il faut que ce soit un agent qui l'utilise pour des raisons techniques et de sécurité, il n'est pas possible de faire autrement. Pour ma part, je stocke aussi des déchets et je fais du compostage, mais il faut de la place nécessaire, cependant, tout le monde ne dispose pas forcément de terrain. Je reviens à ce qui a été dit, si les agents déposent des plastiques dans le remblai il ne faut pas continuer et aller en déchèterie.

Pascal MUZART : mais les agents vont régulièrement à la déchèterie.

- Vide école : 8 juin de 8h à 16h

Marie Nicole GARRIVIER : L'argent récolté servira pour financer du matériel pour la nouvelle école.

- Elections européennes :

Joël ALLIER : je vous remercie pour vos réponses. Il manque une dizaine de personnes pour le dépouillement du dimanche 9 juin à 18h.

Elsa CHOLLET : on peut faire passer le message sur illiwap.

- Cyclotourisme du 27/07 à Ambierle :

Joël ALLIER : On recherche des volontaires pour assurer un accueil des cyclotouristes le samedi 27 juillet sur notre commune. J'ai relancé à plusieurs reprises les associations ambierloises sur ce point. Il faudrait une soixantaine de bénévoles sur la journée. Les personnes intéressées peuvent le faire auprès de Jean-Pierre MANTONI ou moi-même. Par ailleurs, on attend le retour de la sacem mais a priori, il est possible que des artistes se produisent de manière bénévole ce jour-là.

- Bibliothèque :

Marie-Pierre ALIZAY : A-t-on une idée du coût du projet de rapprochement de la bibliothèque avec Roannais Agglomération ?

Joël ALLIER : nous avons uniquement besoin d'investir dans du matériel informatique pour y mettre le logiciel. On a jusqu'à la fin de l'année pour faire la demande de subvention. La dépense se fera sur le budget de l'année prochaine.

Marie-Pierre ALIZAY : le logiciel est-il fourni ? La formation sur le logiciel est-elle prévue ?

Joël ALLIER : Roannais Agglomération s'en charge.

Marie-Pierre ALIZAY : est-ce gratuit ?

Joël ALLIER : oui on finance uniquement le matériel informatique.

Dominique BALZANO : Le montant est de combien pour cet investissement ?

Pascal MUZART : le prix d'un ordinateur, entre 1 000€ et 1 500€.

- Gîte et accessibilité

Dominique BALZANO : on a fait une recherche pour accueillir un artiste en fauteuil roulant. J'ai recherché des gîtes, j'en ai trouvé un mais qui loue qu'à la semaine. Je n'ai rien trouvé d'autre. Il faudrait faire remonter à Roannais Agglomération.

Pascal MUZART : tu fais partie de la commission accessibilité de Roannais Agglomération, n'hésite pas à en parler lors de ces réunions.

- Ecole : subvention

Damien THIRIET : s'agissant de l'école, avons-nous un retour sur les demandes de subvention ?

Marie Nicole GARRIVIER : nous avons une réponse de la DETR – fonds vert et nous avons obtenu 391 000€.

- Sortie école en forêt :

Tiphanie FILLON : vendredi, les écoliers font une sortie en forêt pour la découvrir et participer au martelage, c'est-à-dire sélectionner les arbres qui seront utilisés pour la construction de l'extension de la nouvelle école. Nous serons accompagnés par l'ONF et je les remercie ainsi que l'équipe pédagogique qui ont organisé cette journée.

Dominique BALZANO : combien y-a-t-il de bus ?

Tiphanie FILLON : 2 bus pour le transport des enfants, et les adultes viendront en voiture.

Dominique BALZANO : combien ça coûte ?

Marie Nicole GARRIVIER : le sou des écoles finance cette sortie.

- Bulletin municipal :

Elsa CHOLLET : on finalise le bulletin municipal. On a besoin de relecteurs pour le week-end et une réunion pour une mise en commun est prévue lundi à 17h. On cherche aussi des bénévoles pour la distribution.

- Nuisances sonores :

Pascal MUZART : On a reçu un email faisant état des nuisances sonores liées à la salle des fêtes. Je comprends mais la salle des fêtes est là depuis longtemps on ne peut pas la déplacer. Ne pas la faire vivre ce sont des finances en moins pour la commune. On a des associations qui font vivre le village et les festivités organisées engendrent des nuisances mais généralement ça ne se termine pas trop tard. Avoir des temps de convivialités et de respiration, c'est important pour le village.

La date du prochain Conseil municipal : **Lundi 08 juillet 2024 à 18h30.**

La séance est levée à 19h38.

Le Maire,

Pascal MUZART



Le secrétaire de séance,

Bertrand SIETTEL

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bertrand Siettel', is written over the name of the secretary.